

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000020-24/02/2014

Date de publication : 24/02/2014

Autres annexes

**ANNEXE - IR - Synthèse d'étude thermique en application de
la « Solution technique maisons individuelles non
climatisées » agréée sous le numéro ST 2007-002**

Construction :

MAITRE D'OUVRAGE (Nom et coordonnées)	
Permis de construire N°	
Département	
Zone climatique	

Récapitulatif pour la thermique d'hiver :

Cochez les croix correspondant à la ou les solutions retenues

		nombre de points par solution										Nombre de points pour la maison
		0		1		2		3	4	5		
Isolation des sols, murs et des toitures		OPAA		OPAB		OPAC		OPAD	OPAE	OPAF		+
ponts thermiques	plancher haut	PTHA				PTHb	PTHc	PTHd				+
	plancher intermédiaire	PINA		PINb	PINc	PINd	PINE					+
	plancher bas	PBAa				PBAb	PBAc	PBAd	PBAe			+
baies <i>la note globale correspond à la baie la moins bien cotée</i>	tout type de menuiseries	BATA	BATd	BATb	BATe		BATc	BATf				+
	menuiseries bois	BABa	BABc	BABd	BABe		BABf	BABg				
	men. métalliques	BAMa	BAMd	BAMb	BAMe		BAMc	BAMf				
Sous total Isolation <small>(le nombre de points obtenus doit être égal ou supérieur à 8 en zone H3 et à 9 dans les zones H1 et H2)</small>												
Conception bioclimatique		BIOa		BIOb		BIOc						+
Système de ventilation		VMCa		VMCb		VMCc	VMCd	VMCe				+
Système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire	combustible			CEEa				CEEb	CEEc		CEED	+
	Effet Joule	CEJa	CEJb	CEJc			CEJd					
	PAC			CPAa				CPAb			CPAc	
Equipement solaire thermique pour ECS (éventuel)		ESOa				ESOb (voir paragraphe 7 pour le nombre de points)					+	
Equipement photovoltaïque (éventuel)		PHVa		PHVb (voir paragraphe 8 pour le nombre de points)								+
Total général <small>(le nombre de points obtenus doit être égal ou supérieur à 19 en zone H3 et à 21 dans les zones H1 et H2)</small>												

Récapitulatif pour la thermique d'été :

Baie	Type de pièce et repérage (séjour, chambre 1...)	Solution(s) retenue(s)
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Commentaire(s) renvoyant à ce document:

[IR - Réduction d'impôt accordée au titre des investissements locatifs réalisés dans le cadre de la loi](#)

[« Scellier » - Champ d'application - Conditions relatives aux immeubles](#)

[IR - Crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt afférent à l'habitation principale - Immeubles ouvrant droit au crédit d'impôt - Conditions spécifiques relatives à certains logements](#)